

Case Details

Case Details

National ID	link
État membre	Espagne
Common Name	link
Decision type	Autre
Decision date	22/01/2004
Jurisdiction	Audiencia Provincial
Objet	
Demandeur	
Défendeur	
Mots clés	

Directive Articles

Injunctions Directive, [Article 1, 1](#). Injunctions Directive, [Article 2, 1](#). Injunctions Directive, [Annex I](#)

Headnote

1. Lorsque la résiliation du contrat est demandée par un groupe de consommateurs, il est nécessaire de respecter les conditions de publicité prévues par l'article 15 de la Loi relative à la procédure civile ; ainsi ces consommateurs peuvent intervenir au procès.
2. L'action collective intentée par une association de consommateurs ne peut avoir pour objectif ni d'obtenir la résiliation des contrats conclus par les consommateurs, ni de demander des dommages et intérêts, si les consommateurs n'interviennent pas au procès.

Facts

Legal issue

Décision

Full Text: [Full Text](#)

Related Cases

No results available

Legal Literature

No results available

Result